

Douai, le 16 mars 2020

Madame, Monsieur,

La situation particulière que nous vivons vous amène peut-être à réfléchir sur les montants de scolarité et de demi-pension, et éventuellement de l'internat prélevés sur les comptes familles.

L'Enseignement catholique a précisé hier les contours de la procédure.

Etant donné la continuité pédagogique mise en place depuis hier, lundi 16 mars, la scolarité continue à être due, et sera donc prélevée comme d'habitude sur les mois qui viennent.

Concernant les voyages scolaires, s'il n'est pas possible de les reporter, ceux-ci seront intégralement remboursés aux parents.

D'autre part, s'agissant des services (demi-pension et internat), des avoirs seront opérés dès le retour aux activités scolaires normales. Si le confinement devait se prolonger, des remboursements seront effectués en fin d'année scolaire.

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous,

Christophe GEORGES
Chef d'établissement

Evelyne SMOCZYK
Chef d'établissement